

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans l'Impasse du Camping à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant l'inauguration du musée. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu:

Impasse Camping

Début:

Samedi 18 mars 2023 à 08h00

Fin:

Samedi 18 mars 2023 à 12h00

Motif:

Inauguration musée

Règlement:

GRE-038-2023

Grevenmacher, le 10 mars 2023

La secrétaire communale, contreseing Art. 74 de la loi communale Le bourgmestre

Carine Majerus

Léon Gloden

